



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 janvier 2019

Vigilance de niveau **ORANGE** pour vents violents sur le département de la Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France a déclenché l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **VENTS VIOLENTS**.

Type de phénomène :

Une forte tempête concernera la Vendée en fin de journée.
Début d'événement prévu le mardi 29 janvier 2019 à 16h00.

Situation actuelle :

La tempête se trouve actuellement au large de la Bretagne, elle se dirige vers le golfe de Gascogne.

Évolution prévue :

Le vent se renforcera pendant l'après-midi. Il basculera à l'Ouest puis rapidement au Nord-Ouest.

Ces rafales de Nord-Ouest seront très puissantes : sur la côte, elles pourront atteindre 120 km/h, voire 130 km/h sur les îles, alors qu'elles pourront souffler jusqu'à 100 km/h dans l'intérieur de la Vendée, notamment sur la moitié Sud du département.

De plus, quelques averses neigeuses pourront se produire pendant la nuit sur l'Est de la Vendée.

Tous les maires du département ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.

Le centre opérationnel départemental à la préfecture sera activé jusqu'à la fin de l'évènement.

Les horaires de ramassage des transports scolaires ont été adaptés compte-tenu du phénomène météorologique.

.../...





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement :

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique :

Site internet : www.vendee.gouv.fr / www.meteofrance.com

sur les comptes officiels  @PrefetVendee /  Préfet de la Vendée

